

POSER UNE INDICATION À LA PAP

À FAIRE	À ÉVITER
• S'appuyer sur les données publiées dans la littérature scientifique récente. • Évaluer chaque indication en tenant compte du parcours thérapeutique antérieur du patient. • Prendre en considération les spécificités cliniques et individuelles de chaque cas. • Fonder l'indication sur la possibilité d'un changement psychothérapeutique, et pas seulement sur la présence d'un diagnostic. • Formuler une argumentation solide reliant la situation clinique du patient aux effets thérapeutiques attendus. • Respecter le cadre des autorisations exceptionnelles délivrées par l'OFSP. • Documenter une indication diagnostique claire et argumentée. • Proposer une hypothèse thérapeutique cohérente (théorie de la réponse au traitement). •	• Considérer la PAP comme un traitement de première intention. • Étendre l'indication à des cas non documentés scientifiquement sans justification solide. • Se baser uniquement sur l'existence d'un diagnostic psychiatrique pour justifier une indication. • Appuyer une indication uniquement sur les effets neurobiologiques des substances sans prise en compte du cadre psychothérapeutique. • Présenter la PAP comme une solution universelle applicable à tout trouble psychiatrique. • Réduire l'argumentation à une simple description des symptômes. • Ignorer l'importance de la dimension psychothérapeutique et relationnelle. • Croire que les substances seules produisent un bénéfice thérapeutique suffisant.